Municipalité d'Yamachiche

366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
819 296-3795
hoteldeville@yamachiche.ca
www.yamachiche.ca

Novembre 2014

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

Concitoyennes,
Concitoyens,

En conformité avec le Code municipal du Québec, article nº 955, j'ai le plaisir de vous présenter un rapport sur la situation financière de la Municipalité d'Yamachiche, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption.

Ce rapport informe sur :

- Les derniers états financiers et le dernier rapport du vérificateur;
- Le dernier programme triennal d'immobilisations;
- Les indications préliminaires aux états financiers de l'exercice en cours;
- Les orientations générales du budget 2015 et du plan triennal 2015-2016-2017.

RETOUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2013

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les revenus de fonctionnement se sont élevés à 3 998 629 $. L'excédent de fonctionnement de cet exercice s'est soldé à 415 333 $.

Au 31 décembre 2013, le surplus accumulé consolidé se chiffrait à 1 410 824 $ et 167 264 $ en surplus accumulé a été affecté au budget 2014 comme suit :

- Aqueduc : 43 449 $
- Administration : 123 815 $

Au 31 décembre 2012, l'endettement à long terme de la Municipalité était de 2 107 023 $. En 2013, un remboursement de 234 200 $ et un nouvel emprunt de 177 200 $ portent la dette, au 31 décembre 2013, à 2 050 023 $.

Cette dette se fractionne comme suit :

- Aqueduc rue Desaulniers 519 900 $
  (Remboursé à 100 % capital + intérêts annuellement par le gouvernement, et ce, par l'intermédiaire du programme PRECO)
- Assainissement des eaux usées 49 623 $
- Développement domiciliaire 319 400 $
- Enfouissement des réseaux câblés : part de la Municipalité 115 800 $
- Enfouissement des réseaux câblés : part du MRNF 659 900 $
- Caserne et camion incendie 208 200 $
- Camion incendie nº 2 177 200 $

En ajoutant à cet endettement total net à long terme les quotes-parts des autres organismes, soit la MRC de Maskinongé, 196 077 $, et la Régie d'aqueduc de Grand Pré, 376 248 $, nous obtenons ainsi, au 31 décembre 2013, un endettement total à long terme consolidé de 2 622 348 $, ce qui représente une dette totale nette à long terme consolidée de 913.39 $ par habitant.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2013

Le rapport annuel du vérificateur Denis Villeneuve de la firme Aubé Anctil Pichette et associés, pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2013, a été produit sur la base d'un audit. Ce même rapport stipule que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Yamachiche au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

LE DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le plan triennal 2014-2015-2016 prévoyait pour l'année 2014, des dépenses de l'ordre de 200 000 $ de travaux en immobilisations.

Voici les principales dépenses en immobilisations et travaux majeurs réalisés en 2014 :

- Aqueduc route 138 Est;
- Aqueduc Rivière-aux-Glaises;
- Équipements réseau aqueduc alimenté par Saint-Barnabé;
- Acquisition véhicule de service – travaux publics;
- Équipements informatiques;
- Réfection salle du conseil;
- Aménagement entrepôt et archivage;
- Caméra thermique pour le Service incendie;
- Compteur magnétique pour les étangs aérés;
- Filets terrain de soccer;
- 13 ponceaux.

LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS – 2014

Sur un budget de 6 165 063 $ adopté en décembre 2013, l'analyse des résultats pour l'exercice 2014 nous permet d'anticiper un surplus opérationnel de près de 395 000 $ attribué en grande partie à des revenus supplémentaires provenant des droits de mutation, de taxes générées par de nouvelles constructions, des rénovations résidentielles et commerciales ainsi que sur des projets non réalisés qui étaient reliés à l'obtention de subventions gouvernementales.

La dette à long terme sera, quant à elle, diminuée en 2014 de 520 797 $, incluant 295 200 $ de remboursement sur l'emprunt pour les Terrasses Sainte-Anne # 2 puisé à même la réserve créée des revenus de vente des terrains.

LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le règlement numéro 364 établit la rémunération et les allocations de dépenses des membres du conseil municipal pour 2014.

Sur une base annuelle, le maire recevra, en 2014, une rémunération totale de 13 050 $ et les conseillers auront reçu une rémunération totale de 4 350 $. Ces sommes incluent une allocation de dépenses non imposable fixée par la loi.

De plus, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) reçoivent 30 $ par présence à une réunion dûment convoquée. Le délégué à la Régie d'aqueduc de Grand Pré reçoit 70 $ par réunion.

Comme membre du conseil de la MRC, le maire de la municipalité d'Yamachiche a reçu de la MRC pour ses présences au conseil des maires, au comité administratif, au conseil d'administration du CLD, au comité de sécurité publique et comme préfet suppléant 14 340 $.

LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS – 25 000 $ ET PLUS

Entreprise	Montant	Description
Maskimo Construction inc.	657 543 $	*Construction 3e étang*
Les Entreprises Delorme	148 150 $	*Travaux d'aqueduc rue Sainte-Anne et Rivières-aux-Glaises*
Pavage Gravel inc.	116 999 $	*Divers travaux d'asphaltage*
Excavation Yvan Plante & Fils Inc.	76 009 $	*Divers travaux voirie-aqueduc-égout*
Génicité	50 562 $	*Surveillance et ingénierie*
Tremblay Bois Migneault Lemay	36 622 $	*Divers honoraires professionnels*
Groupe Ultima Inc.	35 529 $	*Assurances générales*
Maski Ford Louiseville	35 335 $	*Camion travaux publics*
Muni Conseil Inc.	32 151 $	*Surveillance en ingénierie*
Emco Corporation	27 483 $	*Pièces et accessoires travaux publics*
Construction GM	27 150 $	*Réparations bâtiments municipaux*

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Le plan triennal mettra l'accent sur la poursuite des programmes d'entretien de nos infrastructures concernant l'aqueduc, les égouts, l'asphaltage, les parcs, etc.

LE BUDGET 2015

Pour l'année 2015, nous devrons composer avec des coupes du gouvernement provincial. À cette date, le manque à gagner se chiffrera autour de 27 000 $ se répartissant comme suit :

- Le remboursement partiel de la TVQ payée sur les biens et les services acquis par la Municipalité passera de 62,8 % à 50 %, ce qui pourrait représenter un montant d'environ 18 000 $ calculé sur les dépenses que nous avons effectuées;
- La compensation applicable aux immeubles de l'enseignement primaire passera de 84,4 % à 65 %, ce qui représentera 8 000 $ pour l'école Omer-Jules-Desaulniers;
- La compensation pour les équipements antipollution sera abolie, soit 1 017 $;
- Certaines coupes au niveau régional auront peut-être une incidence sur les quotes-parts que nous payons à la MRC.

Le taux de taxation et les tarifs pour les différents services ne devraient pas augmenter pour autant. Un montant pris dans nos surplus accumulés comblera la différence.

CONCLUSION

Pour toute question sur cet exposé sur la situation financière ou tout autre sujet, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous invite également à suivre l'actualité municipale sur notre bulletin, produit périodiquement.

Vos suggestions et commentaires sont toujours appréciés.

Michel Isabelle
Maire

Avis public :

Vous est par la présente donné par la soussignée Linda Lafrenière, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche.

- À l'effet que le conseil municipal de la Municipalité d'Yamachiche adoptera les prévisions budgétaires 2015, les taux d'imposition et la période d'exigibilité à sa séance ordinaire du lundi 15 décembre 2014;

- À l'effet qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 15 décembre 2014, le règlement portant le numéro 410 sera adopté concernant le taux d'imposition 2015 des taxes et licences de la Municipalité d'Yamachiche;

- À l'effet qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 15 décembre 2014, le règlement portant le numéro 411 sera adopté concernant l'exigibilité des taxes de la Municipalité d'Yamachiche.

Toutes les personnes intéressées peuvent assister à la séance ordinaire du lundi 15 décembre 2014 qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 36, rue Sainte-Anne à Yamachiche à 20 h.

Donnés à Yamachiche, ce lundi 24 novembre 2014.

Village-relais
un refuge au cœur du voyage